

Compte-rendu Inter-Commissions du SAGE Thouet

Le 7 novembre 2019 à Viennay

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-François COIFFARD : Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
M. Michel CLAIRAND : Communauté de communes du Thouarsais
M^{me} Mathilde LEVIELLE : Communauté de communes du Thouarsais
M^{me} Vanina SECHET : Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret / Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Emmanuel GUERY : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Benjamin AUDEBAUD : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Philippe DELAVault : Commune de Craon
M. Jean-Claude GUERIN : Commune de la Peyratte
M^{me} Claire VRIGNAUD : SPL des Eaux du Cébron
M. Louis-Marie LUMINEAU : Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
M^{me} Alizée LORRAIN : Eaux de Vienne - SIVEER
M. Claude SERGENT : Eaux de Vienne - SIVEER
M. Christophe CHATIN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M. Cyril GRIMAN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M^{me} Camille BEVILLON : Pays de Gâtine
M. Médéric DROUET : Syndicat de la Vallée de la Dive
M. Guillaume CHARRUAUD : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M. Anaël LACHAISE : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M^{me} Brigitte BONNISSEAU : Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres
M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association des amis des moulins du Bocage Vendéen et de la Gâtine
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Alain MOREAU : FDPPMA 49
M. Patrice GUITTARD : FDPPMA 79
M. Christophe BORDES : FDPPMA 79
M. Quentin CHATAIGNIER : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M^{me} Anne-Marie ROUSSEAU : Poitou-Charentes Nature
M. Philippe LENOIR : Vienne Nature
M^{me} Géraldine LEMARCHANT : DDT 86
M^{me} Florence DEVILLE : DDT 79

M. Lionel CHARTIER : DDT 79
M. Matthieu BOSSIS : Agence Française pour la Biodiversité des Deux-Sèvres
M. Guillaume DELATTRE : DREAL Nouvelle-Aquitaine
M^{me} Justine RICHARD : Bureau d'études GÉO-HYD
M. Yann LE BIHEN : Bureau d'études SCE
M^{me} Céline PERSICO : Chargée mission GEMAPI SAGE Thouet
M. Jocelyn ADAM : Technicien SAGE Thouet
M. Pierre PÉAUD : Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

M^{me} Sophie TUBIANA : Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
M. Édouard RENAUD : Communauté de communes du Pays Loudunais et Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M^{me} Marie-Jeanne BELLAMY : Conseil Départemental de la Vienne
M^{me} Jocelyne MARTIN : Département du Maine-et-Loire
M. Emmanuel COURTIN : Conseil Départemental du Maine-et-Loire
M. Vincent BLU : Conseil Départemental de la Vienne
M^{me} Catherine PUAUT : Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
M. Pascal OLIVIER : Communauté de communes Val de Gâtine
M^{me} Dominique REGNIER : Syndicat du Val de Loire
M. Gérard GIRET : Syndicat Intercommunal du bassin du Thouaret
M^{me} Justine VIDAL : CREN Poitou-Charentes
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M^{me} Lucile STANICKA : PNR Loire-Anjou-Touraine
M. Jacky GELINEAU : PNR Loire-Anjou-Touraine
M^{me} Coralie DESNOUES : Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres
M^{me} Aline FALLOURD : UNICEM Nouvelle-Aquitaine
M^{me} Eugénie MUSSO : UNICEM Nouvelle-Aquitaine
M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire Bretagne
M^{me} Géraldine GELLÉ : DDT 49
M^{me} Hélène DESOBEAU : DREAL Pays de la Loire
M. Jean-Louis HERAUD : DDCSPP 79

M. CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette séance d'inter-commissions à laquelle ont été conviés les membres des 3 commissions thématiques du SAGE ainsi que les membres de la CLE.

Il rappelle que les dernières réunions des commissions ont eu lieu en octobre 2018 afin d'échanger sur la construction des scénarios alternatifs du SAGE. Depuis, les membres de la CLE ont poursuivi les travaux d'élaboration du SAGE avec la validation de la note d'ambition de la CLE en avril 2019 puis des scénarios alternatifs du SAGE en juin 2019.

Dans la volonté de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin, la réunion de ce jour a pour objet d'échanger sur les premières orientations stratégiques identifiées par la CLE dans le cadre de la définition de la stratégie du SAGE. Il ajoute qu'un premier temps en plénière va permettre de présenter ces premiers choix puis un second temps en ateliers sera consacré à recueillir les remarques des participants sur ces orientations.

La parole est ensuite donnée à Yann LE BIHEN et Justine RICHARD des bureaux d'études SCE et GEO-HYD qui présentent succinctement les éléments des scénarios alternatifs et les orientations souhaitées par la CLE (cf. présentation).

Il est précisé ensuite que les échanges à venir en groupes restreints visent à faciliter la discussion entre les acteurs. Pour cela des questions ont été prédéfinies pour revenir sur certains points, toutefois les participants sont invités à faire part de toutes remarques qu'ils jugeront utiles.

Question prédéfinies :

- Gestion quantitative : Adaptation des indicateurs de gestion dès à présent ou acquisition de nouvelles connaissances au préalable ?
- Qualité des eaux : La CLE souhaite insister sur les aspects de développement des filières et l'économie agricole, comment développer cette orientation sur le terrain ?
- Milieux : Les programmes « milieux aquatiques » à l'échelle des bassins vont intégrer de nombreuses thématiques : quelle organisation, quels moyens, quelles échelles d'interventions ?
- Gouvernance : Comment bien décliner le SAGE à l'échelle des territoires et mieux associer les élus locaux ?

La synthèse ci-dessous retranscrit les principaux éléments évoqués dans les 4 ateliers qui ont chacun abordé l'ensemble des enjeux (cf. support atelier en annexe).

Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif

- *Adaptation des indicateurs de gestion dès à présent ou acquisition de nouvelles connaissances au préalable ?*

Il est mis en avant le besoin de faire le point sur le socle des données nécessaires à la redéfinition des indicateurs de gestion et celles actuellement disponibles et leurs pertinences pour identifier les manques. Ces données sont, aujourd'hui, hétérogènes en fonction des territoires et des contextes.

Les volumes prélevables actuels doivent être réévalués car ils semblent avoir été définis sur la base de connaissances partielles (usages, prélèvements, milieux, changement climatiques, ...). Cette réévaluation est souhaitée par de nombreux acteurs du bassin afin d'être en adéquation avec la situation hydrologique du territoire.

L'adaptation de ces indicateurs doit également faire l'objet d'une validation politique d'où la nécessité d'avoir une analyse solide et partagée.

Les études HMUC sont longues et coûteuses. Si une étude se lance après la validation du SAGE, les résultats devront être pris en compte le plus rapidement possible et pourront nécessiter une révision du SAGE. Toutefois, la situation actuelle ne permet pas d'attendre et le SAGE doit, dès à présent, permettre d'améliorer la gestion quantitative au travers de ses dispositions et de ses règles.

La gestion quantitative doit passer par un programme précis d'économie d'eau. Il doit en premier lieu viser à faire évoluer les pratiques, ralentir les écoulements, maintenir et restaurer le fonctionnement des éléments paysagers et des milieux aquatiques...

Les retenues de substitution peuvent être un des leviers mais nécessitent de définir en amont, les volumes prélevables hivernaux, les modalités d'utilisation, l'usage de ces retenues, des mesures agroenvironnementales associées...

L'approche quantitative doit être adaptée aux caractéristiques du bassin du Thouet, comme par exemple la valorisation des plans d'eau existants, la mise en place du projet de PNR de gâtine...

Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux

- *La CLE souhaite insister sur les aspects de développement des filières et l'économie agricole, comment développer cette orientation sur le terrain ?*

Le travail sur le développement des filières et l'économie agricole demande un travail collectif avec les coopératives, les négoce, les OPA... afin qu'ils intègrent l'enjeu eau dans leurs conseils.

L'évolution des pratiques et des systèmes est contrainte par les cours des produits agricoles, la crainte de l'inconnu, l'évolution de la PAC, la solidité des modèles, le retard dans les paiements des aides, l'augmentation du temps de travail...

Des études de développement de filières voient le jour sur certains territoires mais sur des zones limitées (aire d'alimentation de captages). Quelles possibilités à l'échelle du bassin du Thouet ?

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement de ces changements (restauration collective, circuits courts).

Les avis sont contrastés sur la mise en place de procédure réglementaire ZPAAC (zone de protection des aires d'alimentation de captages). Certains participants estiment que ces procédures sont nécessaires car l'incitatif a montré ses limites sur le territoire, d'autres privilégient les démarches contractuelles. Des discussions portent sur la complémentarité possible de ces deux approches.

L'efficacité des mesures qualitatives passera par une approche transversale de tous les enjeux sur l'intégralité du bassin : limiter l'impact négatif des plans d'eau, protéger les haies et prairies, limiter les transferts, préserver et restaurer les zones humides et les éléments bocagers, cadrer les rejets des stations d'épuration... . Pour ce faire, il apparaît que des règles du SAGE peuvent utilement renforcer la protection des éléments stratégiques à l'échelle du périmètre du SAGE, en complément d'une protection plus générale dans le cadre des documents d'urbanisme.

Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

- *Les programmes « milieux aquatiques » à l'échelle des bassins vont intégrer de nombreuses thématiques : quelle organisation, quels moyens, quelles échelles d'interventions ?*

L'importance des programmes « milieux aquatiques » est reconnue et la nécessité d'élargir les thématiques abordées par ces contrats (plans d'eau, zones humides, têtes de bassins...) ressort afin d'agir sur des enjeux aujourd'hui non traités.

La recherche de programmes multi-enjeux semble à privilégier en intégrant par exemple des volets « qualité » et « quantité » dans les programmes « milieux ».

Le développement de ces contrats (thématiques et ambition) nécessitera des moyens humains et financiers adaptés à l'ambition voulue.

La réalisation d'études « continuité écologique » semble un prérequis indispensable pour bien aborder la problématique. Une approche au cas par cas est à rechercher comme pour la thématique « plans d'eau ».

De façon plus globale, les programmes opérationnels pouvant être développés à l'échelle sous bassin (Thouet / Argenton / Thouaret / Dive) devront rechercher à prioriser les secteurs d'interventions en fonction des enjeux locaux. La recherche d'une stratégie à long terme visant à lever les pressions et atteindre le bon état écologique sera à rechercher.

Plusieurs participants rappellent le besoin d'utiliser tous les leviers à disposition et entre autres le levier réglementaire.

De manière plus globale, des articles de règlement du SAGE pourraient s'avérer utiles sur le territoire : interdiction d'abreuvement direct en rivière, zones non traitées dans les AAC ou périmètres de protections... ne pas écarter cette possibilité.

La communication est également essentielle et cela sur tous les enjeux (milieux, qualité, quantité, biodiversité) afin d'expliquer les actions mises en place et les résultats obtenus d'amélioration des milieux et de la ressource.

Le principe d'une gestion concertée et coordonnée des niveaux dans le marais de la Dive apparaît intéressant. Il sera difficile cependant de le mettre en œuvre tant les besoins divergent entre les usagers. La gestion des niveaux d'eau, des zones d'expansion de crues doit se faire à une échelle cohérente.

Enjeu de gouvernance du SAGE

➤ *Comment bien décliner le SAGE à l'échelle des territoires et mieux associer les élus locaux ?*

Il semble nécessaire de veiller, au sein de la CLE, à une représentativité des élus de l'ensemble du périmètre du SAGE gardant une proximité avec le territoire. Ces élus ont un rôle primordial dans leur implication et le relai qu'ils font au sein de leur collectivité.

Le SAGE est une démarche complexe à s'approprier, aujourd'hui de nombreux élus ne sont pas intéressés et ne se sentent pas responsables des enjeux de l'eau. Toutefois les EPCI-fp seront l'un des principaux acteurs car possédant les compétences permettant d'agir, d'où la nécessité d'avoir une vision de l'eau à leur échelle et ainsi permettre à l'EPCI d'adapter sa politique aux enjeux de son territoire.

L'implication des élus et la bonne application du SAGE passent par des actions de communication, sensibilisation, formation ainsi que par l'identification des acteurs de l'eau. De plus ressort la nécessité d'associer la CLE aux divers projets en cours ou à venir.

Souhait d'apporter de la connaissance, de la formation en présentant des actions concrètes.

Les évolutions actuelles de gouvernance (GEMAPI) amèneront également des évolutions institutionnelles qui auront un impact sur la gouvernance du SAGE.


Suite à une synthèse collective, M. CUBAUD remercie les participants pour leurs contributions au sein de ces ateliers. Les éléments travaillés permettront aux membres de la CLE d'avoir une vision des attentes des acteurs du bassin.


Le compte rendu de cette réunion sera transmis à l'ensemble des membres de la CLE et des 3 commissions thématiques.

M. CUBAUD lève la séance.

Résumé de la feuille de route de stratégie

Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif

 Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

 Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

➔ Adaptation de la gestion quantitative (volumes prélevables, gestion de crise, ...)

 Comment ?

➔ Acquisition de connaissances : étude HMUC


➔ Economie d'eau pour tous les usages et sensibilisation


➔ Retenues de stockage hivernal pour substitution uniquement

 Réalisation d'un projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE)

Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux

 Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint


 Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

 Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

 Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

➔ Amélioration de l'assainissement (collectif, non collectif, industrie) et de la gestion des eaux pluviales

➔ Accompagnement des exploitants agri à compléter par une approche « filières » et « économie agricole » ambitieuse. Coordination du conseil agricole.

 Comment développer cette orientation sur le terrain ?

➔ Programmes de préservation et restauration des éléments paysagers à l'échelle bassins versants prioritaires (A cartographier)
+ Levier des documents d'urbanisme

➔ Procédure ZP AAC (ex : Lutineaux) à étendre à d'autres captages


➔ Schéma gestion de nappe de l'Infratoarcien (lien SAGE Clain)


➔ Veille scientifique

➔ Protocole de suivi et d'alerte pour les cyanobactéries

Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

 Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

 Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

 Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

 Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires


 Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

➔ Poursuite des restaurations morphologiques sur tous les linéaires Intégrer les enjeux d'amélioration de la continuité écologique : études spécifiques (échelle bassin) et concertation renforcée
+ lutte espèces invasives, limitation abreuvement, gestion vannages ...

➔ Gestion coordonnée des marais de la Dive, amélioration des connaissances, gestion des vannages, prévention inondation

➔ Inventaire des plans d'eau et de leurs caractéristiques : participation de tous les acteurs. Priorisation des interventions et intégration dans programmes d'actions.
Sensibilisation et accompagnement des propriétaires pour réduire les impacts négatifs de certains plans d'eau

➔ Protection des zones humides et têtes de bassin versant par les documents d'urbanisme et l'intégration dans les programmes d'actions.
Priorisation des interventions sur les zones de tête de bassin versant.

 Intégration de tous ces éléments dans des programmations « milieux » multithématiques, par sous bassin versant.
Priorisation des actions à l'échelle de ces sous bassins versants.

Enjeu de gouvernance du SAGE

➔ Constituer des réseaux d'acteurs thématiques

➔ Multiplier les actions de communication et de sensibilisation

➔ Constituer des groupes techniques par sous bassin versant
➔ Coordonner les programmes opérationnels

➔ Accompagner les acteurs locaux pour mettre en œuvre le SAGE

➔ Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre



Comment bien décliner le SAGE localement ?

Comment associer les élus et permettre l'appropriation du SAGE ?

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet



Choix de la stratégie

Inter-commission du 7 novembre 2019

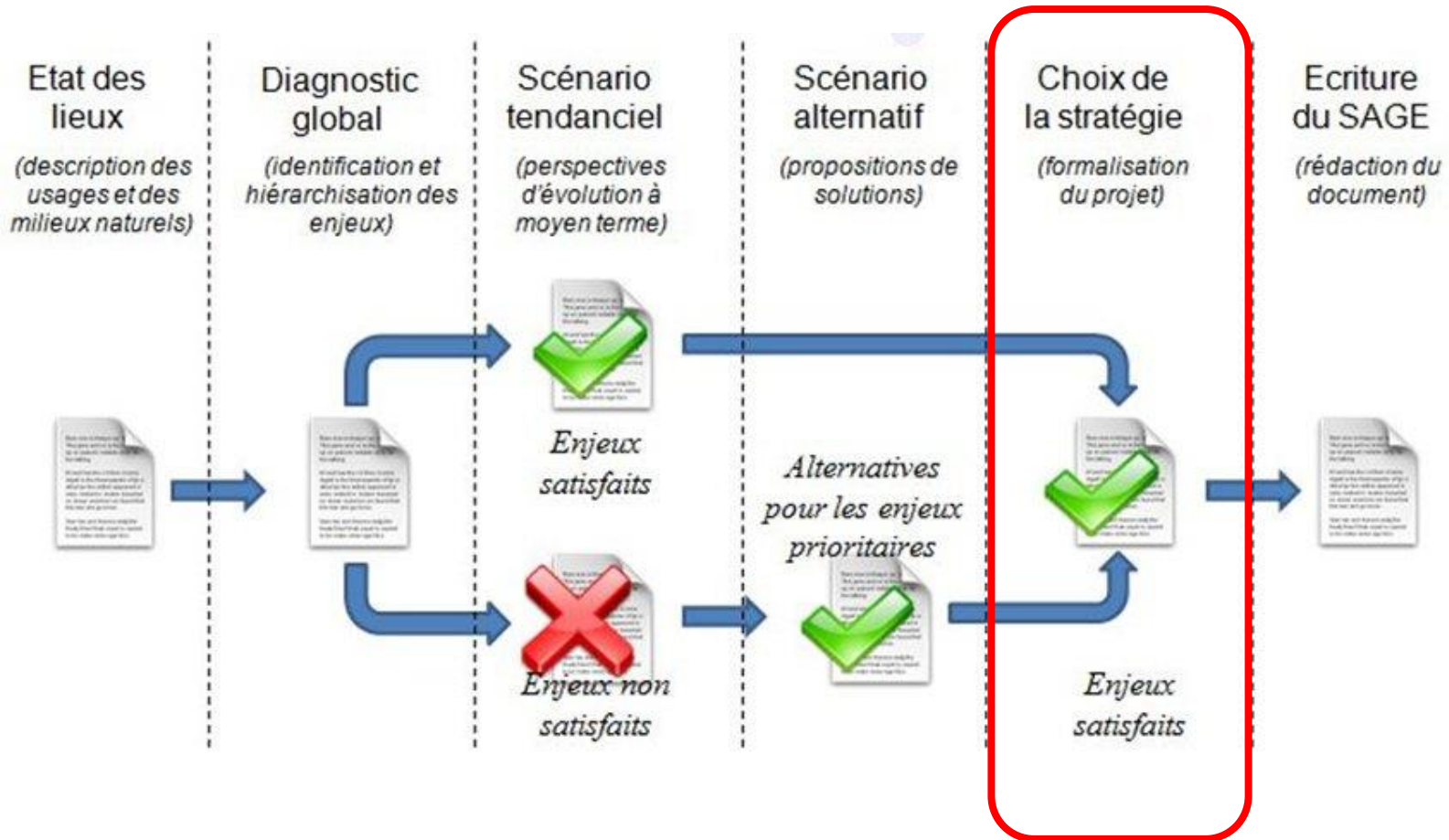
Sommaire

- 1. Rappel des étapes précédentes***
- 2. Déroulement de la réunion***
- 3. Éléments de synthèse sur les scénarios du SAGE***



1. Rappel des étapes précédentes

Etapes d'élaboration





Étapes d'élaboration

- Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite **aux travaux des commissions d'octobre 2018**
- Note ambition de la CLE **validée le 4 avril 2019** (affirmation des enjeux, des ambitions et des objectifs)
- Présentation et validation des scénarios alternatifs en **CLE le 27 juin 2019**
- **CLE du 26 septembre 2019** : 1^{ères} expressions de choix pour la définition de la stratégie du SAGE => feuille de route (cf. document transmis)



2. Déroulement de la réunion



Déroulement de la réunion



Objectifs de la réunion : échanges sur les choix stratégiques et enregistrement des remarques

- **Séance plénière introductive (30 min)** : synthèse des scénarios définis et des 1^{ers} choix exprimés par la CLE, par grandes thématiques :
 - Rétablissement de l'équilibre quantitatif
 - Amélioration de la qualité des eaux
 - Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
 - Gouvernance du SAGE
- **Ateliers (1h30)** : échanges par groupes restreints sur les scénarios et choix associés à ces grandes thématiques
- **Synthèse et partage des réflexions de chaque groupe (30 min)**



3. Eléments de synthèse sur les scénarios du SAGE

Synthèse des scénarios

Des scénarios déclinés selon 17 objectifs :

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Objectif 12 : Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

Objectif 13 : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques

Objectif 14 : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

Objectif 15 : Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre

Objectif 16 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE

Objectif 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Rétablissement de l'équilibre quantitatif

Scénarios définis :

- Communication – suivi impacts du changement climatique
- Acquisition de connaissances besoins-ressources (étude HMUC)
- Ajustement / révision des volumes prélevables
- Économies d'eau pour tous les usages
- Retenues à remplissage hivernal => nouveaux prélèvements ou substitution uniquement
- Adaptation des usages sans substitution par stockage hivernal
- Réalisation d'un Projet Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

CLE du 26 septembre

- Débat entre
 - Adaptation des volumes prélevables et indicateurs de gestion sur la base des données existantes
 - Acquisition préalable de données complémentaires
- Retenues à remplissage hivernal ou retenues collinaires, en substitution uniquement + travail sur des usages économes
- PTGE
- Mesures de communication et suivi des impacts du changement climatique

Amélioration de la qualité des eaux

Scénarios définis :

- Poursuite amélioration de la gestion des eaux usées domestiques
- Accompagnement individuel exploitants agricoles
- Coordination conseil opérateurs agricoles
- Travail sur l'économie et les filières
- Préservation, restauration d'éléments paysagers fixes (transfert)
- Suivi, alerte contaminations cyanobactéries
- Schéma gestion nappe AEP – Sécurisation ressource AEP (également quantité)
- Gestion eaux pluviales et limitation imperméabilisation sols (également quantité)

CLE du 26 septembre

- Agriculture : accompagnement technique à compléter par une approche « filières », dont programmes AAC
- Procédures ZPAAC
- Actions coordonnées à l'échelle des bassins versants
- Programmes de préservation, restauration d'éléments paysagers
- Appui documents d'urbanisme pour la protection et la préservation d'éléments paysagers
- Schéma nappe Infratoarcien / lien Schémas Départementaux AEP

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

Scénarios définis :

- Poursuite et développement des programmes « milieux aquatiques » (morphologie, continuité, ...)
- Gestion coordonnée des vannages
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Limitation de l'abreuvement direct des animaux
- Gestion coordonnée des marais de la Dive

CLE du 26 septembre

- Élaboration de programmes multithématiques (morphologie, continuité, zones humides, plans d'eau...)
=> ensemble du BV Thouet, priorisés au sein des BV
- Amélioration de la continuité à partir d'études spécifiques BV, concertation renforcée
- Gestion spécifique des Marais de la Dive

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

Scénarios définis :

- Plans d'eau : sensibilisation, connaissance, gestion « incitative / réglementaire »
- Têtes de BV : priorisation et intégration transversale
- Zones humides (ZH) : inventaire, diagnostic, stratégie de préservation, intégration dans les documents d'urbanisme / leviers réglementaires (compensation)

CLE du 26 septembre

- Privilégier la sensibilisation et l'accompagnement via les programmes « milieux aquatiques » pour réduire les impacts négatifs de certains plans d'eau
- Privilégier la protection des ZH et têtes de BV via les documents d'urbanisme et l'intégration dans les programmes « milieux aquatiques »

Scénarios définis :

- Réseaux d'acteurs : suivi mise en œuvre du SAGE
- Groupes techniques : mutualisation des connaissances
- Communication autour du SAGE : enjeux, actions, guides
- Accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- Coordination des programmes opérationnels
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

CLE du 26 septembre

- Nécessité d'impliquer les élus dans le travaux du SAGE et sa déclinaison locale
 - => partage des enjeux, des ambitions, des décisions, des moyens nécessaires...
- Appropriation du SAGE (projet de territoire)



Echanges en ateliers



Échanges sous forme de groupes restreints pour faciliter la parole de tous les acteurs

Modalités :

- Échanges sur les différentes thématiques
- Questions pré-définies + échanges libres
- Expression de chacun et écoute mutuelle



Enregistrement des remarques
Remontée au bureau et à la CLE pour la rédaction de la stratégie

4 questions à aborder :

- ✓ **Gestion quantitative** : Adaptation des indicateurs de gestion dès à présent ou acquisition de nouvelles connaissances au préalable ?
- ✓ **Qualité des eaux** : La CLE souhaite insister sur les aspects de développement des filières et l'économie agricole, comment développer cette orientation sur le terrain ?
- ✓ **Milieux** : Les programmes « milieux aquatiques » à l'échelle des bassins vont intégrer de nombreuses thématiques : quelle organisation, quels moyens, quelles échelles d'interventions ?
- ✓ **Gouvernance** : Comment bien décliner le SAGE à l'échelle des territoires et mieux associer les élus locaux ?